

Objectif Spécifique n°2 : Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels

Action 7 – Développer des itinérances douces – randonnée pédestre / équestre.

Dernière
approbation
14/09/2017

TOND

OBJECTIFS :

L'objectif pour 2020 est de développer des modes d'accès « doux » aux sites patrimoniaux. Le succès des itinérances douces, et l'intérêt de ce mode d'itinérance dans la promotion du caractère ligérien des espaces traversés, mobilisent les acteurs du bassin de la Loire pour prolonger l'initiative de la Loire à vélo sur des itinéraires de randonnée pédestre. équestre sur des axes majeurs, interrégionaux.

ACTIONS SOUTENUES :

Développer et valoriser les grands itinéraires de randonnée **pédestre et équestre** le long des corridors de vallées permettant de véhiculer l'identité ligérienne.

- Requalifier et mettre en marché les grands itinéraires de randonnée pédestres (GR) et équestres.
- Développer sur les itinéraires les outils d'interprétation et de découverte du patrimoine naturel et culturel ligérien (panneaux, bornes, QR codes...)
- Améliorer et promouvoir l'accessibilité et l'intermodalité entre les différents modes de déplacement doux, et avec les transports en commun.
- Valoriser le traitement paysager et la résorption de points noirs le long des itinéraires équestres et pédestres.

ACTIONS EXCLUES DU FINANCEMENT EUROPEEN :

- Les boucles locales et les itinéraires de Pays et de petite randonnée
- Les interventions sur les hébergements

Ces actions sont financées dans certains Programmes de Développement Rural FEADER des régions du bassin de la Loire.

QUI ?

BENEFICIAIRES POTENTIELS :

- Personnes morales de droit public
 - Personnes morales de droit privé
- Et notamment : Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), Services de l'Etat, Entreprises et acteurs économiques (dans le respect des règles d'Etat), Chambres consulaires, Associations, Acteurs de la promotion touristique.

OÙ ?

TERRITOIRES CIBLES :

Sont concernés les grands itinéraires interrégionaux liés à l'identité du fleuve et de ses affluents :

- GR 3 – La Loire du Mont gerbier de Jonc à Saint-Nazaire
- GR 41 – Vallée du Cher
- GR 46 – Vallée de l'Indre
- GR 48 – Vallée de la Vienne
- Chemin des Gorges de l'Allier
- Itinéraires de Saint-Martin et de Saint-Jacques de Compostelle pour leurs tracés / variantes le long de la Loire et de ses affluents.

QUELS CRITERES ?

CRITERES D'ELIGIBILITE :

Seuls les projets s'inscrivant dans les itinéraires interrégionaux présentés en page précédente seront éligibles aux crédits du FEDER bassin de la Loire 2014 / 2020.

PROCEDURES DE SELECTION DES PROJETS :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, un Appel à Propositions est instauré pour l'ensemble des projets de cette fiche-action.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS :

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et le changement de la procédure de sélection, les critères de sélection des projets sont précisés dans l'Appel à Propositions.

RESPECT DES PRINCIPES COMMUNAUTAIRES :

- Mise en concurrence pour les structures soumises à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Régimes d'aides notamment mobilisables :
 - Règlement (UE) n° 651/2014 du 17 juin 2014
 - Règlement De minimis n°1407/2013 du 18 décembre 2013
 - Régime cadre exempté de notification n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine 2014 / 2020
- Eligibilité des dépenses : décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 et l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 et son arrêté modificatif du 25 janvier 2017

TAUX D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE :

Pour l'ensemble des projets de l'Action 7 :
 Taux maximum FEDER : 30% du coût total éligible
 Minimum de l'aide FEDER : 5 000 €

PRINCIPALES DEPENSES ELIGIBLES :

- **Dépenses de personnel**
 - rémunération
 - charges sociales
- **Dépenses de déplacement, de restauration et d'hébergement**
- **Dépenses de Prestations externes**
 - conseils
 - études
 - expertises
 - travaux
 - sous-traitance
- **Dépenses d'investissement matériel et immatériel**
- **Dépenses indirectes**
(méthode forfaitaire des coûts simplifiés ou dépenses indirectes réelles selon les maîtres d'ouvrage)
 - Personnels administratifs
 - Coûts de structure

DEPENSES INELIGIBLES :**COMPLEMENTARITE AVEC LE CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL :**

Enjeu 3 – Objectif Spécifique 11 – Poursuivre et diversifier le développement des itinérances douces

Financements mobilisables :

Etat – BOP 112

Régions

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :**Indicateur de réalisation**

Aucun indicateur de réalisation n'a été retenu pour cette action spécifique.

Indicateur de résultat

IR 2 : Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien.

- Valeur de référence 2013 : 24 358 199 nuitées
- Valeur cible 2023 : 25 476 498 nuitées

CONTACTS :

Région Centre-Val de Loire – Direction Europe, International et Numérique –
Service POI FEDER Loire
Amandine MESLAND
Tél. 02 38 70 27 05
Mail : amandine.MESLAND@regioncentre.fr

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

Service instructeur : Service POI FEDER bassin de la Loire – Direction Europe, International et Numérique – Région Centre-Val de Loire

Correspondance de l'action au référentiel européen – Catégories d'intervention**Domaines d'intervention**

090 Pistes cyclables et chemins piétonniers

Forme de financement

001 Subvention non remboursable

Type de territoire

007 Sans objet

Mécanismes de mise en œuvre territoriale

005 Autres approches intégrées pour un développement urbain/rural durable